

# **ORGANISER UNE JOURNÉE VILLAGES ET COTEAUX PROPRES**

Guide méthodologique



## **A L'ORIGINE... L'OPÉRATION « VILLAGES ET COTEAUX PROPRES » SUR LES COTEAUX HISTORIQUES :**

Dans le cadre de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et du plan de gestion qui l'accompagne, trois sites pilotes ont été choisis pour devenir des vitrines en matière d'aménagements paysagers et de gestion durable des activités vitivinicoles champenoises.

Au-delà de ces sites pilotes, toutes les communes de l'AOC sont concernées par le programme AGIR (Aménagement et Gestion du Rable des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) fruit d'une collaboration entre le Comité Champagne (CIVC), le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial.

La première édition de « Villages et Coteaux propres », organisée en 2014 sur les coteaux historiques (site pilote marnais) fut un véritable succès. C'est pourquoi il est proposé de pérenniser cet événement dans les années à venir et de l'étendre à l'ensemble des communes de l'AOC Champagne.



## QU'EST-CE QU'UNE JOURNÉE « VILLAGES ET COTEAUX PROPRES » ?

L'objectif de l'opération « Villages et Coteaux propres » est de sensibiliser la profession viticole et les citoyens au nécessaire respect de notre cadre de vie. Il s'agit d'organiser une journée de nettoyage et de collecte des déchets (chemins, bords de route, lisières, vignoble, etc.) en mobilisant les habitants, les élus, les vignerons et maisons, dans un élan de civisme et un esprit de convivialité.

Pour créer l'évènement, il est proposé une date unique pour l'ensemble du vignoble champenois, le premier samedi d'octobre.

## MOBILISATION DES COMPÉTENCES ET DES ÉNERGIES

La réussite d'une journée « Villages et Coteaux propres » est le fruit d'une bonne collaboration et de l'implication des différents acteurs locaux : conseil municipal, agents municipaux, associations, vignerons et citoyens.

## ORGANISER UNE JOURNÉE «VILLAGES ET COTEAUX PROPRES» : LES ÉTAPES

Sur chaque commune, les volontaires se retrouvent en début de journée au point de rendez-vous collectif, un accueil café peut être proposé. Des équipes de collecte sont constituées et réparties sur différents circuits de nettoyage définis quelques jours avant. Les déchets ramassés sont triés et entreposés dans une benne avant d'être valorisés en déchetterie. En fin de matinée, tous les participants sont invités à se réunir pour partager un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié et d'un « casse-croûte ».

Le succès d'un tel évènement repose sur la mobilisation et l'implication de tous au sein d'une commune... mais aussi sur une organisation rigoureuse de l'opération.



Remarque : les dates repères seront à adapter en cas de vendanges tardives qui ne seraient pas achevées début octobre (exemple de l'année 2013).

## JUIN : MOBILISER ET ENCADRER

1- Prévoir une réunion entre élus communaux et responsables vigneron (correspondant AVC, président de section du Syndicat Général des Vignerons, vigneron volontaires, représentants des maisons de Champagne) pour définir les grandes lignes du projet. Définir lors de cette réunion le « maître d'ouvrage » de l'opération.

2- Réfléchir à la communication sur cette journée au sein de votre commune :

- Distribution de tracts
- Affichage dans les lieux stratégiques de la commune
- Article dans le bulletin communal et/ ou sur le site internet de la commune

Qu'il s'agisse de communication orale ou écrite, il est impératif de préciser que les futurs participants devront s'inscrire auprès de la mairie de votre commune.

### COMMUNIQUER : LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

La communication étant une des clés de la réussite d'une journée Villages et Coteaux propres, nous mettons à disposition des communes de l'AOC Champagne une boîte à outils comprenant :

- Des affichettes A3 personnalisables
- Des modèles de courriers à destination des habitants (d'inscription et de confirmation)
- Exemple de Fiche « Bilan / action de nettoyage »
- Exemple de Fiche « participants »

#### Où trouver ces documents :

- Sur le site internet du PNR : [www.parc-montagnedereims.fr](http://www.parc-montagnedereims.fr)
- Sur le site de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : [www.champagne-patrimoine mondial.org](http://www.champagne-patrimoine mondial.org)
- Sur simple demande par mail auprès du Comité Champagne : [alexandra.bonomelli@civc.fr](mailto:alexandra.bonomelli@civc.fr)





### 3- Commencer à répartir les tâches :

- Réfléchir à un point de rendez-vous pour débiter la journée : préférer un endroit connu de tous (vignerons et habitants) et simple à trouver pour les personnes qui pourraient venir de l'extérieur
- Lister quelques endroits régulièrement pollués par des déchets sur le territoire communal, cela vous servira de base pour établir les circuits de nettoyage
- Réfléchir au financement de l'achat du matériel (sacs poubelle opaques et transparents, quelques paires de gants)
- Réfléchir à l'organisation et à la prise en charge du café d'accueil
- Réfléchir à l'organisation et à la prise en charge du « casse-croûte »
- Réfléchir à un endroit où pourraient avoir lieu le verre de l'amitié et le « casse-croûte », penser à une solution de repli en cas de mauvais temps
- Prévoir des tables et des bancs, que le « casse-croûte » ait lieu en plein air ou en intérieur

4- Contacter les distributeurs et les commerçants de votre commune qui pourraient souhaiter participer physiquement ou par un don pour l'organisation de cette journée (matériel, nourriture...).

5- Possibilité de proposer aux étudiants (universités, lycées, CFA) mais aussi aux associations (randonneurs, cyclistes, chasseurs...) de participer.

6- S'informer sur la participation des communes limitrophes pour éventuellement se regrouper et faciliter l'organisation (mise en place d'une seule benne pour plusieurs villages, « casse-croûte » commun...).

7- Contacter votre communauté de communes ainsi que le responsable des déchèteries afin de leur signaler que votre commune participe à cette journée. En effet la présence d'une benne est indispensable pour que les déchets préalablement triés soient ensuite valorisés. Penser à préciser si vous vous groupez avec une ou plusieurs autres communes afin d'adapter la contenance et le positionnement de la benne.

## SEPTEMBRE : CONFIRMER SA PARTICIPATION

1- Fixer définitivement le point de rendez-vous pour le matin, ainsi que celui où aura lieu le « casse-croûte ». Prévoir une solution de repli en cas de mauvais temps.

2- Lancer la communication : placarder les affiches dans la commune, chez les distributeurs, dans les commerces, à la mairie et mettre des tracts à disposition et en distribuer aux habitants.

3- Relancer les associations, les étudiants, les distributeurs et les commerçants ayant précédemment donné leur accord pour participer à l'opération.

4- Confirmer la participation de votre commune à cet évènement auprès de la communauté de communes pour l'organisation du traitement des déchets récoltés.

5- A chaque inscription auprès de la mairie, demander le nombre de personnes souhaitant participer puis :

- Rappeler l'heure et indiquer le lieu de rendez-vous.
- Demander aux participants de se munir de gants épais et de gilets jaunes de sécurité.

## J-8 : FAIRE LE TOUR DU TERRITOIRE COMMUNAL

- Evaluer grossièrement l'importance des quantités de déchets à ramasser et noter la présence éventuelle d'encombrants.
- Recontacter les responsables de déchèteries pour leur indiquer la présence ou non d'encombrants et convenir des modalités pour l'installation d'une benne : taille, emplacement, jour et heure de dépôt et de ramassage. Demandez-leur à cette occasion les principales consignes de tri en vigueur.
- Définir définitivement les différents circuits de collecte selon les repérages effectués et les matérialiser sur un plan de la commune. Prévoir des parcours plus courts pour les personnes qui ne pourraient pas rester toute la matinée.
- Désigner un chef de groupe responsable par circuit et l'informer des consignes de tri.



## **J-1 : LE POINT SUR LES INSCRITS**

1- Faire un point sur le nombre d'inscrits en mairie, et en fonction :

- Acheter le matériel (sacs opaques et transparents, quelques paires de gants).
- Prévoir le café d'accueil et le « casse-croûte ».

2- Préparer la feuille de présence, des copies des plans avec les circuits et noter au dos les noms et numéros de portable des responsables de l'opération sur la commune.

3- Prévoir des voitures « suiveuses » pour chaque groupe afin de stocker les sacs pleins, avec des seaux ou une grande caisse pour les verres. Ajouter un camion si présence d'encombrants.

## **LE JOUR J**

1- Faire remplir la feuille de présence à tous les participants pour pouvoir les re-contacter plus facilement l'année suivante.

2- Comptabiliser les présents et ajuster si besoin les quantités prévues pour le pot de fin de matinée et le « casse-croûte ».

3- Rappeler les consignes de tri et/ou placarder une affiche.

4- Distribuer le matériel et des plans, répartir les équipes sur les différents circuits.

## **L'APRÈS JOURNÉE « VILLAGES ET COTEAUX PROPRES » :**

A l'issue de la journée Villages et Coteaux propres, il est important de dresser le bilan de l'opération, à la fois pour pérenniser la dynamique jusqu'à l'édition suivante, mais aussi pour en faire part aux habitants, qu'ils y aient participé ou non. Cela peut prendre la forme de :

- Courrier de remerciement des organisateurs aux participants
- Réunion de bilan
- Diffusion du reportage photo de la journée
- Article dans le bulletin communal et/ou sur le site internet de la commune pour relater la mobilisation et exposer les actions réalisées.

# CONTACT

**Merci d'indiquer au Comité Champagne votre souhait de participer à cet évènement**

**N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires quel que soit l'état d'avancement de votre projet.**

**Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne**

**Patrimoine mondial :**

**c.gambart@audrr.fr - Tél : 03 26 77 42 89**

**Comité Champagne :**

**alexandra.bonomelli@civc.fr - Tél : 03 26 51 50 62**

**Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

**(pour les communes du Parc):**

**s.delon@parc-montagnedereims.fr - Tél : 03 26 59 44 44**